



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune d'Etterbeek**  
**Service Aménagement du Territoire –**  
**Urbanisme**  
**Avenue des Casernes, 31/1**  
**B - 1040 BRUXELLES**

V/Réf. : 11628

N/Réf. : GM/KD/ETB20260\_698\_PU\_Ménapiens\_40

Annexe : //

Bruxelles, le 28/10/2022

Monsieur,

**Objet : ETTERBEEK. Rue des Ménapiens, 40 (arch. G. COCHAUX).**  
**Demande de permis d'urbanisme portant sur l'agrandissement et la transformation d'une maison**  
**unifamiliale ainsi que la modification de la teinte du vitrage.**

**Avis de la CRMS**

En réponse à votre courrier du 13/10/2022, reçu le 14/10/2022, nous vous communiquons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 19/10/2022.



*A gauche, extrait Brugis. A droite, la façade avant (photo CRMS, octobre 2022)*

La demande concerne une maison d'habitation construite par l'architecte Georges Cochaux en 1907 qui est inscrite à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale<sup>1</sup>. Elle est comprise dans la zone de protection de l'ensemble classé formé par les maisons sises rue des Ménapiens, 24 à 36 construites par le même architecte<sup>2</sup>. Celles-ci, ainsi que les maisons également classées sises rue Bâtonnier Braffort, 9 à 23<sup>3</sup>, participent d'une même opération urbanistique réalisée en 1909.

La demande vise la transformation de la maison ainsi que son extension en façade arrière.

<sup>1</sup> [https://monument.heritage.brussels/fr/Etterbeek/Rue\\_des\\_Maenapiens/40/14462](https://monument.heritage.brussels/fr/Etterbeek/Rue_des_Maenapiens/40/14462)

<sup>2</sup> [https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/047\\_008.pdf](https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/047_008.pdf)

<sup>3</sup> [https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/047\\_012.pdf](https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/047_012.pdf)

En façade avant, les châssis en bois d'origine seraient conservés et restaurés, ce qui est positif car ils contribuent pleinement à l'expression architecturale de la façade.



Vues actuelles de la façade et de l'ensemble classé sis rue des Ménapiens, 24-26 et détails du vitrage martelé jaune (photos CRMS, octobre 2022)

En ce qui concerne le vitrage martelé jaune existant dans les menuiseries, le projet envisage son remplacement par du vitrage martelé blanc. Selon la note explicative, ce remplacement devrait rétablir la situation d'origine. Celle-ci n'est toutefois pas documentée et la CRMS n'est pas convaincue que le vitrage jaune n'est pas celui d'origine. Ce vitrage est en effet parfaitement inséré dans les menuiseries d'origine et s'intègre très bien dans la palette de couleurs de l'ensemble de la façade (couleurs jaune et orange de la maçonnerie).

***En l'absence d'informations et d'archives iconographiques démontrant que le vitrage martelé jaune en place ne serait pas d'origine, la CRMS demande de renoncer à son remplacement. Sa suppression constituerait en effet un appauvrissement de la façade qui est de belle facture et qui présente un jeu chromatique particulièrement soigné auquel le vitrage jaune participe pleinement.*** Sa présence n'a par ailleurs pas de grande influence sur la diffusion de la lumière à l'intérieur des pièces.

En façade arrière, le projet prévoit la démolition de la véranda actuelle et la reconstruction d'une extension vitrée sur deux niveaux (rez-de-jardin et bel-étage).



A gauche, vues du jardin et de la véranda actuelle.  
A droite, la situation existante et projetée de l'élévation arrière (extraits du dossier)

La CRMS ne formule pas de remarque sur ces interventions car elles n'auront pas d'impact défavorable au niveau patrimonial sur les maisons classées voisines.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
G. MEYFROOTS  
Secrétaire adjointe

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. : [csmets@urban.brussels](mailto:csmets@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [bnlemmens@urban.brussels](mailto:bnlemmens@urban.brussels) ; [aberry@urban.brussels](mailto:aberry@urban.brussels) ; [urbanisme@etterbeek.brussels](mailto:urbanisme@etterbeek.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels)